

**COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DES THONIDÉ DE
L'ATLANTIQUE (ICCAT)**

**ÉTATS BUDGÉTAIRES ET RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT CORRESPONDANT À L'ANNÉE FISCALE 2019**

(Traduction d'un rapport à l'origine écrit en espagnol. Dans le cas où il y aurait des divergences, la version espagnole prévaut.)

**COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES
THONIDÉ DE L'ATLANTIQUE (ICCAT)**

**États Budgétaires et Rapport de L'Auditeur Indépendant
correspondant à l'Année Fiscale 2019**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT DES ÉTATS BUDGÉTAIRES

ÉTAT BUDGÉTAIRES CORRESPONDANT À L'ANNÉE FISCALE 2019

**COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES
THONIDÉ DE L'ATLANTIQUE (ICCAT)**

Rapport de l'auditeur indépendant des états budgétaires

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états budgétaires

(Traduction d'un rapport à l'origine écrit en espagnol. Dans le cas où il y aurait des divergences, la version espagnole prévaut.)

Aux Parties Contractantes de la Commission internationale pour la conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT), commandé par le Secrétaire exécutif:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états budgétaires de but spécial joints de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) (dorénavant la Entité, ICCAT) comprennent le bilan au 31 décembre 2019, la composition et le solde des fonds d'opérations, les dépenses budgétaires et extrabudgétaires, les revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus et la situation des contributions des Parties contractantes, pour l'exercice terminé à cette date et notes explicatifs aux états budgétaires, y compris un résumé des principales conventions comptables (dorénavant les états budgétaires).

À notre avis, les états budgétaires de but spécial de l'ICCAT pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, à tous égards matérielles, conformément aux critères de préparation de l'information financière tel que décrit à le point 2 des notes annexes.

Base de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Nos responsabilités en fonction de ces normes sont décrites ci-dessous dans la section "Responsabilités du vérificateur" de notre rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux dispositions du Code de déontologie des états budgétaires en Espagne, conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, et ont rempli d'autres responsabilités de l'éthique, conformément au Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis fournissent une base appropriée et suffisante pour notre opinion.

Paragraphe d'observations. Normes comptables et les restrictions sur la distribution et l'utilisation.

Nous attirons votre attention sur le deuxième point des états budgétaires, où la base des principes comptables et les critères utilisés sont décrits. Comme indiqué dans ce point, les états budgétaires n'ont pas été préparés conformément aux dispositions légales et ont été préparés pour la remise du budget aux Parties contractantes et la présentation des fonds de roulement et l'état des contributions de Parties contractantes. Par conséquent, les déclarations budgétaires peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport se dirige uniquement aux Parties contractantes de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique, et ne doit pas être distribué ou utilisé par des parties autres que les bénéficiaires. Ceci ne modifie pas notre opinion.

Autres points

Notre audit des états budgétaires a été effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA). Ce rapport ne peut en aucun cas être considéré comme un rapport d'audit dans les termes prévus dans les normes qui régulent l'audit en Espagne.

La responsabilité du Secrétaire exécutif en vertu des déclarations budgétaires

Le Secrétaire exécutif est responsable de la préparation des états budgétaires annexés, conformément aux critères de préparations de l'information financière décrite dans le deuxième point, ainsi que du contrôle interne qu'il considère nécessaire pour permettre la préparation d'états budgétaires exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans la préparations des déclarations budgétaires, le Secrétaire exécutif est chargé d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre comme entité institutionnelle en fonctionnement, révélant, selon le cas, les questions relatives avec la commission de fonctionnement et selon le principe de la comptabilité du fonctionnement institutionnel à moins que le Secrétaire exécutif a l'intention de liquider l'entité ou de cesser les opérations, ou n'a pas d'alternative réaliste.

Le Secrétaire exécutif est responsable de superviser le processus d'élaboration et présentation des déclarations budgétaires.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les déclarations budgétaires dans leur ensemble sont libres d'incorrection matérielle, en raison de fraudes ou d'erreurs, et émettre un rapport d'audit contenant notre sécurité d'opinion.

L'assurance raisonnable est un degré élevé de sécurité, mais ne garantit pas qu'un audit effectué selon les normes ISA détecte toujours quand il y a une incorrection existante. Les inconvenances peuvent être dues à une fraude ou erreur et considéré comme important si, individuellement ou collectivement, on pouvait raisonnablement attendre d'influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent fondé sur les états budgétaires.

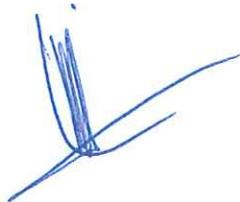
Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA, nous appliquons notre jugement professionnel et nous maintenons une attitude de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Aussi:

- Identifier et valoriser les risques significatifs d'incorrections dans les états budgétaires, en raison de fraudes ou d'erreurs, conception et application des procédures de vérification pour répondre à ces risques afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une incorrection existante due à une fraude est plus élevé que dans le cas d'inexactitudes importantes résultant d'une erreur, parce que la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, omissions délibérées, manifestations intentionnellement erronées, ou le contournement du contrôle interne.
- Acquérir des connaissances de contrôle interne relatif à l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées en fonction des circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution.
- Nous évaluons si les conventions comptables appliquées sont appropriées et la caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes par la direction.

- Nous concluons la convenance de l'utilisation, pour la gestion du principe comptable de l'entité institutionnelle en fonctionnement et sur la base des éléments probants obtenus, nous concluons s'il y a ou pas une incertitude significative liée à des événements ou conditions qui peuvent générer des doutes importants sur la capacité de l'entité à poursuivre ses activités en tant qu'entité institutionnelle en fonctionnement. Si nous concluons qu'il y a une incertitude importante, il est nécessaire dans notre rapport d'audit d'attirer l'attention sur les informations révélées dans le budget, ou si ces informations sont insuffisantes, qu'on exprime une opinion des Etats modifiés. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus à ce jour de notre rapport d'audit. Cependant, les événements ou conditions futurs peuvent faire en sorte que l'entité cesse d'être une entité institutionnelle en cours d'exécution.

Nous nous communiquons avec les responsables gouvernementaux de l'entité en ce qui concerne, entre autres, la mesure et le calendrier de l'audit prévu et les résultats importants de l'audit et toute lacune importante du contrôle interne identifiées au cours de la vérification.

BDO Auditores, S.L.P. (ROAC S1273)



Rafael Ruiz Salvador (ROAC 21.529)
Partenaire - Auditeur / Contrôleur Légal

17 Juin, 2020



BDO AUDITORES, S.L.P

2020 Núm. 01/20/14409

Informe de auditoría de cuentas sujeto
a la normativa de auditoría de cuentas
española o internacional

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉ
DE L'ATLANTIQUE (ICCAT)

ÉTAT BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2019

(Traduction d'un rapport à l'origine écrit en espagnol. Dans le cas où il y aurait des divergence, la version espagnole prévaut.)

État financier 1. Bilan au 31 décembre 2019 et 2018 (Euros)

ACTIF	Exercice 2019	EXERCICE 2018
A) ACTIF NON-COURANT	84.788,19	88.054,42
I. Immobilisations incorporelles (Note 4.a)	2.845,41	6.010,20
Applications informatiques	90.028,51	90.028,51
Amortissement des applications informatiques	-87.183,10	-84.018,31
II. Immobilisations corporelles (note 4.b)	81.942,78	82.044,22
Mobilier	78.588,57	74.911,21
Équipements pour le traitement de l'information	407.003,08	376.689,73
Autre immobilisation corporelle	45.060,00	42.757,68
Amortissement du mobilier	-67.092,16	-63.657,86
Amortissement des équipements pour le traitement de l'information	-348.031,13	-319.374,60
Amortissement d'autre immobilisation corporelle	-33.585,58	-29.281,94
B) ACTIF COURANT	10.692.006,28	7.515.165,80
I. Montants exigibles	2.037.324,82	1.601.827,31
1. Exigibles au titre d'arriérés de contributions (Note 4.c)	1.928.672,64	1.584.761,91
Arriérés de contributions budgétaires	1.911.951,45	1.569.824,91
Arriérés de contributions extrabudgétaires	16.721,19	14.937,00
2. Montants exigibles Fonds fiduciaires	64.326,00	482,62
Montants exigibles Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)	64.326,00	482,62
3. Autres montants exigibles	38.406,87	16.582,78
Palements en instance d'application	38.406,87	16.582,78
4. Exigibles au titre d'arriérés de contributions eBCD	5.919,31	0,00
Arriérés de contributions budgétaires eBCD	5.919,31	0,00
II. Ajustements périodiques	40.969,89	40.335,31
1. Dépenses budgétaires anticipées	32.139,73	20.339,90
2. Dépenses extrabudgétaires anticipées	6.000,00	6.000,00
3. Frais anticipés fonds fiduciaires	2.830,16	13.995,41
III Trésorerie	8.613.711,57	5.873.003,18
1. Caisse effective	1.690,72	1.234,55
Caisse effective (euros)	781,72	355,55
Caisse effective (US\$)	909,00	879,00
<i>[Exercice 2019 : 1.000,00 US\$ x 0,909 €/US\$ = 909,00 €]</i>		
<i>[Exercice 2018 : 1.000,00 US\$ x 0,879 €/US\$ = 879,00 €]</i>		
2. Comptes courants bancaires (euros)	4.514.158,40	2.180.218,94
BBVA - Cte 0200176725 (euros)	12.762,15	7.000,34
BBVA - Cte 0200173290 (euros)	2.954.880,12	626.647,34
Banco Santander - Cte 2616408934 (euros)	51.982,63	52.016,63
La Caixa - Cte 0200071119 (euros)	1.494.533,50	1.494.554,63
3. Comptes courants bancaires (US\$)	150.900,65	192.425,72
BBVA - Cte 2018012037 (US\$)	147.946,40	189.568,97
<i>[Exercice 2019 : 162.757,32 US\$ x 0,909 €/US\$ = 147.946,40 €]</i>		
<i>[Exercice 2018 : 215.664,36 US\$ x 0,879 €/US\$ = 189.568,97 €]</i>		
La Caixa - Cte 7200300668 (US\$)	2.954,25	2.856,75
<i>[Exercice 2019 : 3.250,00 US\$ x 0,909 €/US\$ = 2.954,25 €]</i>		
<i>[Exercice 2018 : 3.250,00 US\$ x 0,879 €/US\$ = 2.856,75 €]</i>		
4. Comptes courants bancaires fiduciaires (euros)	3.946.961,80	3.499.123,97
BBVA - Cte 0208513942 (euros) - ROP	754.815,89	776.816,04
BBVA - Cte 0201518869 (euros) - ROP-BFT	2.996.983,29	2.180.103,43
BBVA - Cte 0201518371 (euros) - GBYP	174.891,60	521.933,48
BBVA - Cte 0201567069 (euros) - ROP-TROP	20.271,02	20.271,02
TOTAL ACTIF (A+B)	10.776.794,47	7.603.220,22
C) COMPTES TRANSITOIRES	686.532,44	2.473.389,20
I. Trésorerie (Note 4.d)	686.532,44	2.473.389,20
1. Comptes courants d'autres fonds, projets ou programmes (euros)	686.226,19	2.471.052,20
BBVA - Cte 0201569058 (euros) - JCAP-2	152.720,63	149.543,25
BBVA - Cte 0201571055 (euros) - AOTTP	533.505,56	2.321.508,95
2. Comptes courants d'autres fonds, projets ou programmes (US\$)	306,25	2.337,00
BBVA - Cte 2012292035 (US\$) - JCAP	306,25	2.337,00
<i>[Exercice 2019 : 336,91 US\$ x 0,909 €/US\$ = 306,25 €]</i>		
<i>[Exercice 2018 : 2.658,70 US\$ x 0,879 €/US\$ = 2.337,00 €]</i>		
TOTAL ACTIF ET COMPTES TRANSITOIRES (A+B+C)	11.463.326,91	10.076.609,42

État financier 1. Bilan au 31 décembre 2019 et 2018 (Euros)

PATRIMOINE NET ET PASSIF	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
A) PATRIMOINE NET	1.004.496,73	785.559,19
A-1) Fonds de roulement (Note 4.e)	578.133,92	697.504,77
I. Fonds de roulement	697.504,77	701.586,18
1. Fonds de roulement	697.504,77	701.586,18
II. Résultat de l'exercice (Note 3.a)	-119.370,85	-4.081,41
1. Résultat de l'exercice	-119.370,85	-4.081,41
A-2) Patrimoine acquis net	84.788,19	88.054,42
I. Patrimoine acquis net	84.788,19	88.054,42
1. Patrimoine acquis net - Incorporel -	2.845,41	6.010,20
2. Patrimoine acquis net - Corporel -	81.942,78	82.044,22
A-3) Fonds de roulement eBCD	341.574,62	0,00
I. Fonds de roulement eBCD	64.564,91	0,00
1. Fonds de roulement	64.564,91	0,00
II. Résultat de l'exercice eBCD (Note 3.b)	277.009,71	0,00
1. Résultat de l'exercice eBCD	277.009,71	0,00
B) CONTRIBUTIONS EN INSTANCE ACCUMULÉES	1.934.591,95	1.584.761,91
I. Contributions budgétaires	1.910.240,05	1.568.113,51
1. Contributions budgétaires de l'exercice actuel	803.440,04	569.423,85
2. Contributions budgétaires d'exercices antérieurs	1.106.800,01	998.689,66
II Contributions extrabudgétaires	18.432,59	16.648,40
1. Contributions extrabudgétaires de l'exercice actuel	1.784,19	0,00
2. Contributions extrabudgétaires d'exercices antérieurs	16.648,40	16.648,40
III. Contributions budgétaires eBCD	5.919,31	1.568.113,51
1. Contributions budgétaires de l'exercice actuel eBCD	5.919,31	569.423,85
C) PASSIF COURANT	7.837.705,79	5.232.899,12
I. Fonds fiduciaires (Not 4.f)	4.318.508,88	3.825.306,13
1. Fonds Système de gestion en ligne intégré (IOMS)	22.127,28	0,00
2. Fonds de cessation de service	185.125,35	149.638,01
3. Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer	437.363,71	482.058,10
4. Programme ICCAT recherche sur thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)	96.526,85	462.106,48
5. Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée	2.330.119,03	1.648.394,59
6. Fonds spécial pour les données - Rép. pop. de Chine	107.550,35	93.752,16
7. Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (MPF)	35.602,12	51.381,75
8. Fonds spécial pour les données - États-Unis	296.099,02	142.401,49
9. Fonds des États-Unis pour le renforcement des capacités	172.049,75	249.251,57
10. Autres fonds fiduciaires des États-Unis		2.400,63
Fonds ICCAT tortues marines	0,00	2.400,63
11. Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission	2.724,17	23.773,52
12. Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les espèces tropicales	20.282,02	20.282,02
13. Fonds pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF)		0,00
14. Fond spécial pour le suivi, contrôle et surveillance (MCSF)	110.520,78	89.389,92
15. Fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités	140.000,00	14.000,00
16. Fonds de l'Union européenne pour développer le programme T3+ nécessaire au traitement des statistiques du Ghana	24.710,00	24.710,00
17. Fonds de la Tunisie aux fins de la participation aux réunions de la Commission	40.716,41	23.212,95
18. Fonds système eBCD	0,00	64.564,91
19. Programme stratégique pour la recherche	296.992,04	283.988,03
II Provisions pour dépenses	402.766,02	97.755,18
1. Provisions pour dépenses budgétaires	84.448,87	74.646,51
2. Provisions pour dépenses extrabudgétaires	318.317,15	20,00
3. Provisions des fonds fiduciaires	0,00	23.088,67
III Dettes (Not 4.g)	426.431,74	496.342,25
1. Dettes de dépenses budgétaires	81.154,76	94.050,46
2. Dettes de dépenses extrabudgétaires	22.451,95	24.750,48
3. Dettes de dépenses fonds fiduciaires	310.708,56	370.593,19
4. Encaissements en instance d'application	12.116,47	6.948,12
IV. Ajustements périodiques	2.689.999,15	813.495,56
1. Versements anticipés de contributions futures	111.160,81	125.322,78
2. Versements anticipés de contributions volontaires	0,00	100.000,00
3. Versements anticipés des fonds fiduciaires	2.578.679,73	588.172,78
4. Versements anticipés de contributions futures eBCD	158,61	588.172,78
TOTAL PASSIF (A+B+C)	10.776.794,47	7.603.220,22
D) COMPTES TRANSITOIRES	686.532,44	2.473.389,20

I. Autres fonds, projets ou programmes (Note 4.h)	686.532,44	2.473.389,20
1. Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (Phase 2) (JCAP-2)	153.026,88	151.880,25
2. Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP)	533.505,56	2.321.508,95
TOTAL PASSIF ET COMPTES TRANSITOIRES (A+B+C)	11.463.326,91	10.076.609,42

État 2. Composition et solde du Fonds de roulement (euros) (au 31 décembre 2019 et 2018).

<i>Fonds de roulement</i>	<i>Exercice 2019</i>	<i>Exercice 2018</i>
Solde disponible à l'ouverture de l'exercice	697.504,77	701.586,18
Résultat de l'exercice : a) + b) + c)	-119.370,85	-4.081,41
a) Résultat budgétaire	-516.846,24	-313.170,27
<i>Revenus budgétaires</i>	3.205.114,95	3.248.149,64
<i>Dépenses budgétaires (Chapitres 1 à 13)</i>	3.721.961,19	3.561.319,91
b) Résultat extrabudgétaire	-63.838,11	-289.122,06
<i>Revenus extrabudgétaires</i>	1.277.108,10	965.494,26
<i>Dépenses extrabudgétaires</i>	1.340.946,21	1.254.616,32
c) Contributions versées pendant l'exercice au titre de budgets antérieurs	461.313,50	598.210,92
<i>Contributions aux budgets ordinaires</i>	461.313,50	595.968,59
<i>Contributions perçues de nouvelles Parties contractantes au titre de budgets antérieur.</i>	0,00	2.242,33
Solde disponible au 31 décembre 2019	578.133,92	697.504,77

État 3. Dépenses budgétaires et extrabudgétaires (euros) (au 31 décembre 2019 et 2018).

Chapitres	Budget 2019	Exercice 2019	Budget 2018	Exercice 2018
1. Dépenses budgétisées				
Chapitre 1. Salaires (Note 6.a)	1.728.031,33	1.665.115,61	1.694.148,36	1.616.823,66
Chapitre 2. Voyages	26.520,00	22.925,80	26.000,00	24.105,13
Chapitre 3. Réunions Commission (annuelles et intersessions)	163.200,00	173.701,30	160.000,00	138.189,10
Chapitre 4. Publications	28.050,00	14.166,57	27.500,00	16.360,19
Chapitre 5. Équipement de bureau	15.300,00	3.636,88	15.000,00	1.242,97
Chapitre 6. Frais de fonctionnement (Note 6.b)	142.800,00	122.004,17	140.000,00	140.320,42
Chapitre 7. Frais divers	7.752,00	4.001,57	7.600,00	5.707,25
Chapitre 8. Coordination de la recherche :				
a) Salaires (Note 6.a)	1.124.881,65	977.354,59	1.102.825,15	974.593,54
b) Missions pour l'amélioration des statistiques	26.520,00	22.299,93	26.000,00	12.279,62
c) Statistiques - Biologie	17.850,00	17.134,91	17.500,00	16.387,22
d) Informatique	39.780,00	40.114,66	39.000,00	38.671,74
e) Maintenance de la base de données	26.010,00	27.432,61	25.500,00	20.172,09
f) Ligne de télécommunications - Domaine Internet	26.520,00	29.096,89	26.000,00	22.222,66
g) Réunions scientifiques (SCRS inclus)	78.030,00	26.296,24	76.500,00	74.640,62
h) Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Sous-total Chapitre 8</i>	<i>1.339.591,65</i>	<i>1.139.729,83</i>	<i>1.313.325,15</i>	<i>1.158.967,49</i>
Chapitre 9. Contingences (Note 6.c)	5.100,00	0,00	5.000,00	0,00
Chapitre 10. Fonds de cessation de service (Note 4.f)	61.710,00	61.710,00	60.500,00	60.500,00
Chapitre 11. Programmes de recherche :				
a) Programme de recherche stratégique	150.000,00	150.000,00	50.000,00	50.000,00
<i>Sous-total Chapitre 11</i>	<i>150.000,00</i>	<i>150.000,00</i>	<i>50.000,00</i>	<i>50.000,00</i>
Chapitre 12. Application :				
a) Maintenance de la base de données d'application	250.000,00	250.000,00	250.000,00	250.000,00
<i>Sous-total Chapitre 12</i>	<i>250.000,00</i>	<i>250.000,00</i>	<i>250.000,00</i>	<i>250.000,00</i>
Chapitre 13. Voyages				
Voyages des Présidents de l'ICCAT (Note 6.d)	18.500,00	42.969,46	18.500,00	49.103,70
b) Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions	72.000,00	72.000,00	50.000,00	50.000,00
<i>Sous-total Chapitre 13</i>	<i>90.500,00</i>	<i>114.969,46</i>	<i>68.500,00</i>	<i>99.103,70</i>
TOTAL DÉPENSES BUDGÉTAIRES (Chapitres 1 à 13)	4.008.554,98	3.721.961,19	3.817.573,51	3.561.319,91
2. Dépenses extrabudgétaires				
Différences de change négatives et frais d'exercices antérieurs		15.150,26		3.464,63
Frais de voyage - Voyage du Premier vice-Président (Note 6.d)		2.043,79		
Frais de voyages - Rapporteurs du SCRS		18.860,16		
Frais de voyage - Présidents (2017) et vice-Présidents de l'ICCAT (2018)				3.193,33
Frais de voyage candidats au poste Secrétaire exécutif (2017) et ancien Secrétaire exécutif (2018)				3.175,89
Frais interprétation simultanée en arabe		25.121,21		19.358,00
Financement de l'ICCAT au Programme de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP)		73.100,90		462.544,32
Réunion du Groupe d'édition technique et juridique des Parties contractantes - Madrid, Espagne		12.100,29		
Réunion intersessions de la Sous-commission 2		25.795,81		21.841,74
Réunion du Groupe de travail sur les technologies de communication en ligne		0,00		11.296,86
Réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM)		20.001,52		24.019,89
Réunion du Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) / réunion du Groupe de travail chargé d'amender la Convention		0,00		82.879,17
Réunion intersessions de la Sous-commission 1		148.414,01		85.602,40
Réunion de la Commission		796.469,54		537.240,09
Réunion du Groupe de travail conjoint sur les prises accessoires des ORGP thonières - Porto, Portugal		203.888,72		0,00
TOTAL DÉPENSES EXTRABUDGÉTAIRES		1.340.946,21		1.254.616,32
TOTAL DES DÉPENSES ENCOURUES		5.062.907,40		4.815.936,23

État 4. Revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus (euros) (au 31 décembre 2019 et 2018).

Revenus	Exercice 2019	Exercice 2018
1. Revenus budgétisés (Note 5.a)		
Contributions des Parties contractantes :		
Contributions perçues ou appliquées au budget actuel	3.205.114,95	3.248.149,64
TOTAL REVENUS BUDGÉTAIRES	3.205.114,95	3.248.149,64
2. Revenus extrabudgétaires		
Contributions volontaires :		
Cotisations d'observateurs aux réunions ICCAT	34.076,08	24.786,98
Revenus Programme régional d'observateurs ICCAT pour les transbordements en mer	10.000,00	10.000,00
Revenus Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (ROP-BFT)	42.288,46	43.212,96
Revenus Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)	20.000,00	20.000,00
Revenus Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP) (Note	11.853,10	13.170,10
Revenus Programme de marquage thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP) (Note 4.f)	165.382,77	181.640,30
Contribution du Taipei Chinois à l'ICCAT	100.000,00	100.000,00
Revenus financiers (Note 5.b)	1.384,45	2.367,65
Remboursement de la TVA (Not 7)	16.055,99	18.118,09
Revenus divers		
Différences de change positives	127,50	25.091,57
Revenus divers	0,00	1.701,70
Revenus réunions de la Commission (Note 5.b) :		
Revenus réunion 2017 du groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance	0,00	15.812,32
Réunion du Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) / réunion du Groupe de travail chargé d'amender la Convention	0,00	82.579,17
Réunion intersessions de la Sous-commission 1 - Bilbao, Espagne	16.364,22	51.170,50
21e réunion extraordinaire de la Commission - Dubrovnik, Croatie	161.075,53	375.842,92
Réunion du Groupe de travail conjoint sur les prises accessoires des ORGP thonières - Porto, Portugal	170.000,00	0,00
Réunion de la Sous-commission 1 et 26e réunion ordinaire de la Commission 2019 - Palma de Majorque, Espagne	469.000,00	0,00
Réunion intersessions de la Sous-commission 1-2020	59.500,00	0,00
TOTAL REVENUS EXTRABUDGÉTAIRES	1.277.108,10	965.494,26
3. Revenus au titre d'arriérés de contributions accumulés		
Contributions des Parties contractantes :		
Contributions perçues au titre de budgets antérieurs	461.313,50	595.968,59
Contributions de nouvelles Parties contractantes :		
Contributions perçues de nouvelles Parties contractantes au titre de budgets antérieur	0,00	2.242,33
TOTAL REVENUS D'ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS	461.313,50	598.210,92
TOTAL REVENUS PERÇUS	4.943.536,55	4.811.854,82

État 5. Situation des contributions des Parties contractantes (euros) (au 31 décembre 2019)

Partie contractante	Solde débiteur au début exercice 2019	Contributions des Parties contractantes 2019	Contrib. versées en 2019 appliquées au budget 2019	Contrib. versées en 2019 à des budgets antérieurs	Solde débiteur
A) Budget ordinaire de la Commission:					
Albanie 1/	0,00	3.611,29	3.611,29	0,00	0,00
Algérie	0,00	25.980,07	25.980,07	0,00	0,00
Angola	18.176,68	18.679,58	18.679,58	18.176,68	0,00
Barbade	0,00	5.577,44	5.577,44	0,00	0,00
Belize	0,00	42.665,47	42.665,47	0,00	0,00
Brésil	0,00	212.821,57	0,00	0,00	212.821,57
Canada	0,00	113.590,48	113.590,48	0,00	0,00
Cabo Verde	271.955,93	82.389,22	0,00	151.177,72	203.167,43
Chine, Rép. pop. de	0,00	32.615,26	32.615,26	0,00	0,00
Côte d'Ivoire	0,00	29.797,59	29.797,59	0,00	0,00
Curaçao	122.148,65	128.250,56	0,00	122.148,65	128.250,56
Égypte	9.545,63	9.713,98	0,00	9.545,63	9.713,98
El Salvador	0,00	47.043,06	47.043,06	0,00	0,00
France - St. P. & M.	0,00	106.769,56	106.769,56	0,00	0,00
Gabon 2/	0,00	14.139,36	14.139,36	0,00	0,00
Ghana 3/	0,00	228.815,61	228.815,61	0,00	0,00
Grenade	0,00	4.713,12	4.713,12	0,00	0,00
Guatemala, Rép. de 4/	0,00	37.895,82	37.895,82	0,00	0,00
Guinée équatoriale	51.498,16	14.306,86	0,00	0,00	65.805,02
Guinée, Rép. de	195.533,06	33.245,93	0,00	0,00	228.778,99
Guinée-Bissau	0,00	5.228,94	0,00	0,00	5.228,94
Honduras	97.040,89	5.228,94	0,00	0,00	102.269,83
Islande	0,00	53.434,93	53.434,93	0,00	0,00
Japon	0,00	217.012,70	217.012,70	0,00	0,00
Corée, Rép. de 5/	0,00	27.322,15	27.322,15	0,00	0,00
Liberia	2.828,08	5.228,94	5.214,46	2.828,08	14,48
Libye	12.003,58	12.199,99	0,00	0,00	24.203,57
Maroc	0,00	37.505,67	37.505,67	0,00	0,00
Mauritanie	17.722,80	6.971,92	0,00	0,00	24.694,72
Mexique	0,00	26.920,14	26.920,14	0,00	0,00
Namibie	49.714,50	23.708,00	0,00	0,00	73.422,50
Nicaragua Rep.	0,00	3.485,96	3.485,96	0,00	0,00
Nigeria	6.145,41	5.228,94	0,00	0,00	11.374,35
Norvège	0,00	80.060,45	80.060,45	0,00	0,00
Panama	193.690,50	115.074,93	0,00	117.049,58	191.715,85
Philippines, Rép. de	0,00	14.485,49	14.485,49	0,00	0,00
Russie	0,00	12.144,26	12.144,26	0,00	0,00
Saint Vincent et les Grenadines	10.884,26	13.251,87	0,00	0,00	24.136,13
São Tomé e Príncipe	97.423,61	17.685,89	0,00	0,00	115.109,50
Sénégal	40.000,00	58.539,64	5.734,71	40.000,00	52.804,93
Sierra Leone	30.648,60	3.485,96	0,00	0,00	34.134,56
Afrique du Sud	0,00	32.391,23	32.391,23	0,00	0,00
Syrie, Rép. arabe de	0,00	3.638,15	3.638,15	0,00	0,00
Trinidad & Tobago	0,00	20.039,95	20.039,95	0,00	0,00
Tunisie	0,00	33.804,27	33.804,27	0,00	0,00
Turquie	0,00	91.302,97	91.302,97	0,00	0,00
Union européenne	0,00	1.535.680,25	1.535.680,25	0,00	0,00
Royaume-Uni (10)	387,16	53.889,10	53.889,10	387,16	0,00
Etats-Unis	0,00	216.658,84	216.658,84	0,00	0,00
Uruguay	0,00	19.924,50	19.924,50	0,00	0,00
Vanuatu	0,00	2.571,06	2.571,06	0,00	0,00
Venezuela	225.651,10	61.827,13	0,00	0,00	287.478,23
Sous-total A)	1.452.998,60	4.008.554,99	3.205.114,95	461.313,50	1.795.125,14
B) Incorporation de nouvelles Parties contractantes :					
Honduras (30-01-01)	14.937,00	0,00	0,00	0,00	14.937,00
Gambie (11-02-19)	0,00	1.784,19	0,00	0,00	1.784,19
Sous-total B)	14.937,00	1.784,19	0,00	0,00	16.721,19
C) Retrait de Parties contractantes :					
Cuba (Effectif : 31/12/1991)	66.317,48	0,00	0,00	0,00	66.317,48
Bénin (Effectif : 31/12/1994)	50.508,83	0,00	0,00	0,00	50.508,83
Sous-total C)	116.826,31	0,00	0,00	0,00	116.826,31
TOTAL A)+B)+C)	1.584.761,91	4.010.339,18	3.205.114,95	461.313,50	1.928.672,64

1/ Le versement anticipé de l'Albanie de 5,00 euros a été appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2019.

2/ Le versement anticipé du Gabon de 54.440,60 euros a été appliqué au paiement total de sa contribution de 2019, avec un solde en sa faveur de 40.301,24 euros qui sera appliqué au paiement de contributions futures.

3/ Le versement anticipé du Ghana de 70.859,17 euros a été appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2019. En 2019, un nouveau versement anticipé a été reçu du Ghana de 70.859,56 euros qui sera appliqué au paiement de contributions futures.

4/ Le versement anticipé du Guatemala de 0,01 euro a été appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2019. En 2019, un nouveau versement anticipé a été reçu du Guatemala de 0,01 euro, qui sera appliqué au paiement de contributions futures.

5/ Le versement anticipé de la Corée de 18,00 euros a été appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2019.

État 6. Composition et solde du fonds de roulement (euros) (au 31 décembre 2019).

<i>Fonds de roulement de l'eBCD</i>	<i>Exercice 2019</i>
Solde disponible de l'eBCD à l'ouverture de l'exercice	64.564,91
Résultat de l'exercice : a) + b) + c)	277.009,71
a) Résultat budgétaire de l'eBCD	15.589,72
<i>Revenus budgétaires de l'eBCD</i>	<i>294.080,69</i>
Albanie	639,30
Algérie	779,93
Canada	8.931,72
Islande	798,54
Japon	98.304,02
Corée, Rép. de	5.033,36
Maroc	6.237,44
Mexique	783,90
Norvège	927,05
Turquie	9.000,00
Union européenne	136.817,58
Royaume-Uni (TO)	618,46
États-Unis	25.209,39
<i>Frais budgétaires de l'eBCD</i>	<i>278.490,97</i>
Frais de maintenance et assistance aux utilisateurs - TRAGSA	278.463,47
Frais bancaires	27,50
b) Résultat extrabudgétaire de l'eBCD	261.419,99
<i>Revenus extrabudgétaires de l'eBCD</i>	<i>261.419,99</i>
Financement du Fonds de l'Union européenne - évolution de l'eBCD	27.284,29
Financé par l'ICCAT (chapitre 12 du budget)	234.135,70
Solde disponible de l'eBCD au 31 décembre 2019	341.574,62

ff



Traduction des états financiers, originellement émis en espagnol et élaborés conformément aux normes internes définies dans le Règlement financier de la Commission, qui tiennent compte, en partie, du règlement comptable applicable à caractère général aux entités à buts non lucratifs. En cas de divergence, la version en langue espagnole prévaut.

NOTES AUX ÉTATS BUDGÉTAIRES DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE CORRESPONDANT À L'EXERCICE ANNUEL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

1. Nature et finalités de la Commission

Constitution

La Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), à sa 13^e séance tenue à Rome en novembre et décembre 1965, a autorisé le Directeur Général de l'Organisation à convoquer une Conférence de Plénipotentiaires afin de préparer et d'adopter une Convention pour établir une Commission pour la conservation des thonidés et des espèces apparentées dans l'océan Atlantique.

La Conférence s'est réunie à Rio de Janeiro en mai 1966, avec la participation de 17 pays, et au cours de cette réunion, la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique a été signée, aux fins de coopérer pour maintenir les populations de thonidés et d'espèces apparentées qui se trouvent dans l'Atlantique à des niveaux permettant des captures maximum continues pour l'alimentation et à d'autres fins.

Les pays signataires (ci-après, les « Parties contractantes ») ont convenu d'établir et de maintenir une Commission appelée Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ci-après, « ICCAT » ou « la Commission »).

La Convention a été établie pour une période de dix ans, à l'issue de laquelle elle restera en vigueur jusqu'à ce que la majorité des Parties contractantes décident de son annulation. Au 31 décembre 2019, 53 Parties contractantes ont signé la Convention.

Finalités de la Commission

Afin d'atteindre les objectifs de la Convention, la Commission a été chargée de l'étude des populations de thonidés et autres espèces apparentées dans la zone de la Convention, laquelle comprendra les activités suivantes :

- Le recueil et l'analyse de l'information statistique relative aux ressources de la pêche du thon dans la zone de la Convention.
- L'étude et l'évaluation de l'information relative aux mesures et aux méthodes pour réussir à maintenir les populations de thonidés et espèces apparentées dans la zone de la Convention, à des niveaux permettant une capture maximum continue.
- La recommandation d'études et de recherches aux Parties contractantes.
- La publication de rapports sur les conclusions tirées, ainsi que l'information statistique, biologique, scientifique et d'un autre ordre, relative aux ressources thonières de la zone de la Convention.

Pour mieux développer ses activités, la Commission a souscrit un accord de coopération avec la FAO qui permet de faire des consultations, de coordonner les efforts, de se prêter assistance mutuelle et d'exercer une action conjointe dans les domaines d'intérêt commun.

Financement de ses activités

La Commission est constituée comme une entité à but non lucratif. Afin de pouvoir mener à bien ses activités, chaque Partie contractante apportera une contribution annuelle au budget, conformément au système établi dans le Règlement financier.

Organes de gouvernement

La Convention a établi la formation d'un Conseil, constitué par le Président et les Vice-présidents, conjointement avec les Délégués des Parties contractantes (*de quatre à huit*), lequel se charge de prendre les mesures nécessaires pour remplir les fonctions assignées à la Convention ou par la Commission.

La Commission pourra établir des Sous-commissions selon les espèces, les groupes d'espèces ou les zones géographiques, ainsi que des Comités si elle le juge nécessaire. Chaque Sous-commission et chaque Comité élira son propre président. De même, la Commission devra nommer un Secrétaire exécutif qui agira sous ses ordres.

Convention de Siège

Le 29 mars 1971, une Convention de Siège a été signée entre l'État espagnol et la Commission afin de régler les droits, les immunités et les privilèges du Siège de la Commission et de ses fonctionnaires, conformément à la décision prise à la première réunion de la Commission, tenue à Rome en décembre 1969, au cours de laquelle il a été convenu d'établir son siège permanent à Madrid et de faciliter ainsi la protection de la Commission en Espagne.

Le siège actuel de la Commission est sis calle Corazón de María, 8, à Madrid, où il occupe le sixième étage et le septième étage, cédés gratuitement dans un immeuble appartenant au Ministère de l'Agriculture, Pêche et Alimentation (précédemment dénommé Ministère de l'Agriculture, Alimentation et Environnement).

2. Bases de présentation

a) États budgétaires

Conformément à l'Article 9 du Règlement Financier qui régit la gestion financière de la Commission, les états de comptes seront présentés en Euros et contiendront l'information suivante :

- Les revenus et dépenses de tous les fonds ;
- La situation des affectations de crédits, comprenant :
 - i) les affectations budgétaires initiales ;
 - ii) les affectations de crédits modifiées à la suite de tout transfert ;
 - iii) les crédits différents de ceux approuvés par la Commission, le cas échéant ;
 - iv) les sommes imputées à ces affectations et autres crédits ; et
- L'actif et le passif de la Commission.

Des comptes seront tenus séparément pour tous les fonds fiduciaires.

En vertu de ce qui précède, la Commission a dressé les états suivants :

- État financier 1. Bilan de situation au 31 décembre 2019 et 2018.
- État financier 2. Composition et solde du fonds de roulement (au 31 décembre 2019 et 2018).
- État financier 3. Dépenses budgétaires et extrabudgétaires (au 31 décembre 2019 et 2018).
- État financier 4. Revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus (au 31 décembre 2019 et 2018).
- État financier 5. Situation des contributions des Parties contractantes (au 31 décembre 2019).
- État financier 6. Composition et solde du fonds de roulement (eBCD) (au 31 décembre 2019).

b) Principes comptables appliqués

Dans la préparation des états budgétaires de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ci-joints, la Commission a appliqué les principes et critères suivants, conformément aux normes internes définies dans son Règlement financier, qui tiennent compte, en partie, du règlement comptable applicable à caractère général aux entités à buts non lucratifs.

1. Contributions reçues

Conformément à l'Article X de la Convention de la Commission, chaque Partie contractante contribuera annuellement au budget de la Commission par des cotisations qu'elle versera le premier janvier de l'année pour laquelle elles auront été fixées. Ainsi, à l'ouverture de l'exercice, un actif et un passif sont enregistrés afin de refléter le montant des cotisations que doivent verser les Parties contractantes de l'ICCAT. L'actif et le passif ainsi constitués s'annulent et sont enregistrés comme revenus au fur et à mesure de la réception des contributions.

De cette façon, les versements des arriérés de contributions d'exercices antérieurs sont enregistrés comme revenus de l'exercice au cours duquel ils deviennent effectifs, apparaissant comme « Revenus au titre d'arriérés de contributions accumulés » dans l'état des revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus (**état financier 4**).

2. Autres revenus :

Ce chapitre fait état des revenus extrabudgétaires perçus, tels que, entre autres, les revenus financiers obtenus des comptes courants de la Commission dans l'exercice 2019.

3. Engagements auprès du personnel

- Contribution à un plan de retraite

Les fonctionnaires de la catégorie professionnelle ou supérieure et de la catégorie des Services généraux peuvent souscrire au Plan de retraite Van Breda/CIGNA (établi en Dollars des États-Unis) dont la gestion a été confiée à une entité indépendante. La contribution de la Commission sera à hauteur de 23,70 % du montant assigné à l'échelon et à la catégorie professionnelle correspondant au fonctionnaire, selon les Statuts et Règlement du Personnel, c'est-à-dire, pour les fonctionnaires engagés jusqu'en 1999, 23,70 %. Les changements inclus à la Réunion de la Commission qui s'est tenue à Rio de Janeiro (novembre 1999) seront appliqués aux fonctionnaires engagés à partir de janvier 2000, de telle sorte que la contribution de la Commission au Plan de retraite sera de deux tiers du maximum et le fonctionnaire apportera un tiers. Les apports annuels audit Plan de retraite sont consignés aux chapitres 1 et 8.a de l'état des dépenses budgétaires et extrabudgétaires de l'exercice (**état financier 3**).

Toutefois, les fonctionnaires de la catégorie des Services généraux ayant la nationalité du pays de destination, ou y résidant, pourront, au moment où ils sont engagés, choisir d'être assujettis au Système public de Sécurité sociale du pays de destination si celui-ci le permet à ce moment-là.

- Rapatriement et indemnité pour résiliation de la nomination

Une prime pour rapatriement sera payable aux fonctionnaires que la Commission est tenue de rapatrier et qui acquièrent la résidence dans un pays différent de celui de destination. De même, dans les cas de résiliation de nomination des fonctionnaires, une indemnité pourra être versée pour la fin de cette nomination. Le montant de cette prime de rapatriement varie en fonction des années de service et de la situation familiale des bénéficiaires.

Le budget inclut, au chapitre 10, « Fonds de cessation de service » (**état financier 3**), le financement budgétaire de la Commission pour couvrir cette obligation, en imputant ces montants au fonds fiduciaire dénommé Fonds de cessation de service.

4. Régularisation des dépenses

En général, les dépenses sont enregistrées lorsqu'elles sont engagées, indépendamment du moment de la réalisation du paiement. Ainsi, le chapitre « Comptes de régularisation » de l'actif du bilan de situation inclut les dépenses déjà réglées mais pas encore exigibles, et les chapitres « Dettes » et « Provisions pour dépenses » du passif du bilan de situation incluent les dépenses exigibles, mais en instance de paiement.

5. Soldes en monnaie étrangère

Les soldes de trésorerie en Dollars USA sont enregistrés au taux de change officiel des Nations Unies, qui ne diffère pas significativement du taux de change du marché. Au 31 décembre 2019, les soldes ont été ajustés au taux de change en vigueur à ce moment-là, les différences de change positives ou négatives ayant été enregistrées, respectivement, comme revenus ou dépenses extrabudgétaires.

6. Bilan de situation

Le bilan de situation inclut notamment les chapitres suivants :

- Immobilisations : les immobilisations acquises durant l'exercice sont consignées comme dépenses aux chapitres correspondants du budget (**état financier 3**).

Dans le Bilan, ces biens sont enregistrés à l'actif avec leur amortissement cumulé, en utilisant comme contrepartie le poste du passif « Patrimoine acquis net ». L'amortissement est calculé selon les années de vie utile suivantes :

	<i>Années de vie utile</i>
Mobilier	10
Équipements informatiques	4
Autre immobilisation corporelle	10
Applications informatiques	4

Les dépenses engagées dans l'acquisition ou l'actualisation des applications informatiques utilisées sont enregistrées comme dépenses budgétaires de l'exercice, et en fonction de leur montant, sont enregistrées comme immobilisations incorporelles.

- Fonds fiduciaires : incluent les montants reçus pour un but spécifique, correspondant soit au financement d'un programme approuvé par la Commission, soit à la couverture d'engagements futurs assumés vis-à-vis du personnel.

Les fonds sont augmentés par les apports de la Commission elle-même sur son budget de dépenses, ou par d'autres apports spéciaux, et ils sont appliqués au paiement des dépenses engagées dans les programmes auxquels les fonds sont affectés.

Par conséquent, l'**état financier 4** « Revenus budgétaires et extrabudgétaires » n'inclut pas les apports visant à doter ces fonds et l'**état financier 3** « Dépenses budgétaires et extrabudgétaires », n'inclut pas les dépenses engagées pour les appliquer.

- Comptes transitoires : ils incluent les montants des comptes bancaires du Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités et du Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique.

c) Présentation de l'information

Les états budgétaires ci-joints ont été établis à partir des registres respectifs de comptabilité de la Commission.

d) Comparaison de l'information

La présentation des états budgétaires pour l'exercice 2019 intègre un nouvel état financier (état financier 6) qui reflète la composition et le solde du fonds de roulement de l'eBCD, suite à l'approbation, lors de la réunion de 2018, du financement du Programme électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD) au moyen de contributions annuelles supplémentaires versées par les membres de la Commission qui capturent et/ou commercialisent du thon rouge de l'Atlantique. L'état financier 6 inclut les allocations budgétaires de 2019 ainsi que les coûts associés au soutien, à la maintenance et au développement de la fonctionnalité de l'eBCD. Le calcul de ces contributions supplémentaires est stipulé à l'article 4.1bis du Règlement financier de l'ICCAT.

e) Principe de continuité des activités

La capacité de la Commission à poursuivre ses activités a été évaluée en tenant compte de toute l'information disponible sur l'avenir, qui couvre au moins les douze mois suivant la fin de la période de l'exercice faisant l'objet du présent rapport, sans toutefois se limiter à cette période. Nous confirmons que nous n'avons pas connaissance d'incertitudes matérielles liées à des événements ou à des conditions susceptibles de générer des doutes importants quant à la capacité de la Commission à poursuivre ses activités.

3. Résultat de l'exercice

a) Résultat de l'exercice

En 2019, le résultat de l'exercice a été négatif de 4.081,41 euros (4.081,41 euros négatifs durant l'exercice antérieur) et sera utilisé pour diminuer le fonds de roulement.

<i>Base de distribution</i>	<i>2019 Euros</i>
Résultat de l'exercice	(119.370,85)
Total	(119.370,85)

<i>Distribution</i>	<i>2019 Euros</i>
A Fonds de roulement - Résultat de l'exercice	(119.370,85)
Total	(119.370,85)

<i>Base de distribution</i>	<i>2018 Euros</i>
Résultat de l'exercice	(4.081,41)
Total	(4.081,41)

<i>Distribution</i>	<i>2018 Euros</i>
A Fonds de roulement - Résultat de l'exercice	(4.081,41)
Total	(4.081,41)

b) Résultat de l'exercice eBCD

En 2019, le résultat de l'exercice de l'eBCD a été positif à hauteur de 341.574,62 euros et sera utilisé pour augmenter le fonds de roulement de l'eBCD.

<i>Base de distribution</i>	<i>2019 Euros</i>
Résultat de l'exercice	341.574,62
Total	341.574,62

<i>Distribution</i>	<i>2019 Euros</i>
A Fonds de roulement - Résultat de l'exercice	341.574,62
Total	341.574,62

4. Bilan de situation

a) Immobilisations incorporelles

Au cours de l'exercice 2019, les mouvements des immobilisations incorporelles se résument selon le schéma suivant :

	31/12/2018	Ajouts	Retraits	Ajustements	31/12/2019
Coût :					
Applications informatiques	83.161,46	-	-	-	83.161,46
Applications informatiques GBYP	6.867,05	-	-	-	6.867,05
	90.028,51	-	-	-	90.028,51
Amortissement cumulé :					
Applications informatiques	(78.388,06)	(2.517,43)	-	-	(80.905,49)
Applications informatiques GBYP	(5.630,25)	(647,36)	-	-	(6.277,61)
	(84.018,31)	(3.164,79)	-	-	(87.183,10)
Coût net	6.010,20	(3.164,79)	-	-	2.845,41

Au cours de l'exercice 2018, les mouvements des immobilisations incorporelles se résument selon le schéma suivant :

	31/12/2017	Ajouts	Retraits	Ajustements	31/12/2018
Coût :					
Applications informatiques	82.340,52	820,94	-	-	83.161,46
Applications informatiques GBYP	6.490,38	376,67	-	-	6.867,05
	88.830,90	1.197,61	-	-	90.028,51
Amortissement cumulé :					
Applications informatiques	(74.557,49)	(3.830,57)	-	-	(78.388,06)
Applications informatiques GBYP	(4.873,50)	(756,75)	-	-	(5.630,25)
	(79.430,99)	(4.587,32)	-	-	(84.018,31)
Coût net	9.399,91	(3.389,71)	-	-	6.010,20

Au 31 décembre 2019, certains éléments des immobilisations incorporelles étaient totalement amortis, d'un montant de 78.784,65 euros (au 31 décembre 2018, le montant était de 73.128,34 euros).

b) Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice 2019, les mouvements enregistrés sur les comptes d'immobilisations corporelles et leur amortissement cumulé ont été les suivants :

	31/12/2018	Ajouts	Retraits	Ajustements	31/12/2019
Coût :					
Mobilier	73.521,38	3.677,36	-	-	77.198,74
Mobilier GBYP	1.389,83	-	-	-	1.389,83
Équipements pour le traitement de l'information	338.251,83	31.887,30	(1.573,95)	-	368.565,18
Équipements pour le traitement de l'information GBYP	38.437,90	-	-	-	38.437,90
Autre immobilisation	42.181,87	2.189,93	-	-	44.371,80
Autre immobilisation GBYP	575,81	112,39	-	-	688,20
	494.358,62	37.866,98	(1.573,95)	-	530.651,65
Amortissement cumulé :					
Mobilier	(62.429,45)	(3.380,55)	-	-	(65.810,00)
Mobilier GBYP	(1.228,41)	(53,75)	-	-	(1.282,16)



Équipements pour le traitement de l'information	(284.592,84)	(28.228,03)	1.448,12	-	(311.372,75)
Équipements pour le traitement de l'information GBYP	(34.781,76)	(1.876,62)	-	-	(36.658,38)
Autre Immobilisation	(28.706,13)	(4.273,74)	-	-	(32.979,87)
Autre immobilisation GBYP	(575,81)	(29,90)	-	-	(605,71)
	(412.314,40)	(37.842,59)	1.448,12	-	(448.708,87)
Coût net	82.044,22	24,39	(125,83)	-	81.942,78

Au cours de l'exercice 2018, les mouvements enregistrés sur les comptes d'immobilisations corporelles et leur amortissement cumulé ont été les suivants :

	31/12/2017	Ajouts	Retraits	Ajustements	31/12/2018
Coût :					
Mobilier	73.033,99	487,39	-	-	73.521,38
Mobilier GBYP	1.389,83	-	-	-	1.389,83
Équipements pour le traitement de l'information	325.514,37	22.339,05	(9.601,59)	-	338.251,83
Équipements pour le traitement de l'information GBYP	36.568,77	1.869,13	-	-	38.437,90
Autre Immobilisation	42.431,66	1.969,04	(2.218,83)	-	42.181,87
Autre immobilisation GBYP	575,81	-	-	-	575,81
	479.514,43	26.664,61	(11.820,42)	-	494.358,62
Amortissement cumulé :					
Mobilier	(59.450,92)	(2.978,53)	-	-	(62.429,45)
Mobilier GBYP	(1.174,66)	(53,75)	-	-	(1.228,41)
Équipements pour le traitement de l'information	(268.904,42)	(24.049,43)	8.361,01	-	(284.592,84)
Équipements pour le traitement de l'information GBYP	(32.744,18)	(2.037,58)	-	-	(34.781,76)
Autre Immobilisation	(25.518,41)	(4.126,74)	939,02	-	(28.706,13)
Autre immobilisation GBYP	(575,81)	-	-	-	(575,81)
	(388.368,40)	(33.246,03)	9.300,03	-	(412.314,40)
Coût net	91.146,03	(6.581,42)	(2.520,39)	-	82.044,22

La politique de la Commission est de contracter des polices d'assurance pour couvrir les risques possibles auxquels sont soumis les divers éléments de ses immobilisations corporelles. Les assurances contractées couvrent principalement la responsabilité civile, les équipements électroniques et les machines.

Au 31 décembre 2019, certains éléments des immobilisations corporelles étaient totalement amortis, d'un montant de 340.725,86 euros (au 31 décembre 2018, le montant était de 319.826,12 euros).

c) Droits au titre d'arriérés de contributions

Les changements survenus dans ce chapitre au cours de l'exercice 2019 ont été les suivants :

	Euros				
	Solde au 31/12/2018	Contributions de l'exercice 2019	Contributions payées de l'exercice 2019	Contributions payées d'exercices antérieurs	Solde au 31/12/2019
Arriérés de contributions:					
- Budgétaires	1.569.824,91	4.008.554,99	(3.205.114,95)	(461.313,50)	1.911.951,45
- Extrabudgétaires	14.937,00	1.784,19	-	-	16.721,19
	1.584.761,91	4.010.339,18	(3.205.114,95)	(461.313,50)	1.928.672,64

Les changements survenus dans ce chapitre au cours de l'exercice 2018 ont été les suivants :

	Euros				
	Solde au 31/12/2017	Contributions de l'exercice 2018	Contributions payées de l'exercice 2018	Contributions payées d'exercices antérieurs	Solde au 31/12/2018
Arriérés de contributions:					
- Budgétaires	1.596.369,65	3.817.573,49	(3.248.149,64)	(595.968,59)	1.569.824,91
- Extrabudgétaires	17.179,33	-	-	(2.242,33)	14.937,00
	1.613.548,98	3.817.573,49	(3.248.149,64)	(598.210,92)	1.584.761,91

L'évolution des droits au titre d'arriérés de contributions de l'eBCD au cours de l'exercice 2019 est la suivante :

	Euros				
	Solde au 31/12/2018	Contributions de l'exercice 2019	Contributions payées de l'exercice 2019	Contributions payées d'exercices antérieurs	Solde au 31/12/2019
Arriérés de contributions:					
- Budgétaires	-	300.000,00	(294.080,69)	-	5.919,31
	-	300.000,00	(294.080,69)	-	5.919,31

Au 31 décembre 2019, les versements anticipés au titre de contributions futures sont comme suit :

	Euros
Solde du versement anticipé en faveur de l'Albanie	5,00
Solde du versement anticipé en faveur du Gabon	54.440,60
Solde du versement anticipé en faveur du Ghana	70.859,17
Solde du versement anticipé en faveur du Guatemala	0,01
Solde du versement anticipé en faveur de la Corée	18,00
	125.322,78

Au 31 décembre 2018, les versements anticipés au titre de contributions futures sont comme suit :

	Euros
Solde du versement anticipé en faveur du Gabon	40.301,24
Solde du versement anticipé en faveur du Ghana	70.859,56
Solde du versement anticipé en faveur du Guatemala	0,01
	111.160,81

Au 31 décembre 2019, les versements anticipés au titre de contributions futures de l'eBCD sont comme suit :

	Euros
Solde du versement anticipé en faveur des États-Unis	158,61
	158,61

d) Trésorerie

En plus des comptes ventilés dans le Bilan, la Commission figure comme titulaire de trois autres comptes ouverts à son nom au Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (BBVA), dont les soldes, au 31 décembre 2019, sont les suivants :

	Euros
Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (phase 2) :	
- compte en dollars (336,91 USD)	306,25
- compte en euros	152.720,63
Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique :	
- compte en euros	533.505,56
	686.532,44

Les soldes au 31 décembre 2018 sont les suivants :

	Euros
Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités :	
- compte en dollars (2.005,79 USD)	2.337,00
- compte en euros	149.543,25
Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique :	
- compte en euros	2.321.508,95
	2.473.389,20

Ces comptes permettent de canaliser les fonds apportés par le Japon pour l'exécution du Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP) qui, conformément aux instructions de ce pays, est géré indépendamment des projets développés par la Commission. Par conséquent, les apports et les frais encourus dans le cadre de ce projet ne sont pas inscrits aux états financiers 3 et 4 et n'ont pas non plus été incorporés au solde des fonds fiduciaires qui figure au passif du solde du bilan de situation.

Le 30 juin 2015, le Programme de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP) a vu le jour ; sa comptabilité et sa gestion sont indépendantes, comme c'est le cas pour le Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP).

e) Fonds de roulement

Le fonds de roulement est utilisé pour financer les opérations de la Commission avant la réception des contributions annuelles et pour toute autre fin que déterminera la Commission.

Conformément à la recommandation du Groupe de travail sur les Finances et l'Administration, formulée à sa réunion des 29 et 30 novembre et 1er décembre 1971, à Madrid, « Il a été considéré que le fonds de roulement ... devrait se maintenir à un niveau approximatif de 15% du budget total annuel ». Cette recommandation a été adoptée par la Commission. Au 31 décembre 2019, le solde était de 578.133,92 euros, ce qui représente 14,42% du budget de 2019, pourcentage inférieur à celui adopté par la Commission (697.504,77 euros dans l'exercice antérieur, soit 18,27% du budget de 2018).

Le fonds de roulement a augmenté considérablement au cours des années antérieures à 2012, ce qui a permis que certaines recommandations adoptées par la Commission et qui avaient des implications financières aient été couvertes par ce fonds. Néanmoins, depuis 2012, un tournant s'est produit du fait que l'utilisation de ce fonds était chaque fois plus importante, ce qui a conduit à une forte réduction, comme cela apparaît dans le tableau suivant :

Année	Budget	Fonds de roulement	%
2012	2.966.356,73	3.798.432,00	128,05%
2013	3.025.599,85	3.570.895,20	118,02%
2014	3.122.635,17	2.700.041,34	86,47%
2015	3.199.887,87	1.823.382,55	56,98%
2016	3.392.031,52	843.923,95	24,88%
2017	3.635.672,14	701.586,18	19,30%
2018	3.817.573,51	697.504,77	18,27%
2019	4.008.554,98	578.133,92	14,42%

f) Fonds fiduciaires

Les changements survenus dans ces fonds au cours de l'exercice 2019 ont été les suivants :

Euros						
	Solde au 31/12/2018	Apport imputé sur le budget de dépenses de la Commission	Dépenses engagées	Appports spéciaux	a) Aux versements anticipés b) Remboursement c) Transfert à d'autres Fonds d) À ICCAT	Solde au 31/12/2019
• Fonds de cessation de service	149.638,01	61.710,00	(26.222,66)	-	-	185.125,35
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT 2018/2019	482.058,10	-	(193.757,65)	6.163,13	a) (294.463,58)	-
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT 2019/2020	-	-	(62.179,48)	499.543,19	-	437.363,71
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée	1.648.394,59	-	(2.778.843,05)	3.608.175,24	a) (111.201,78) b) (36.405,97)	2.330.119,03
• Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique:						
• Phase I	46.094,81	-	-	-	-	46.094,81
• Phase II	(5.823,03)	-	-	-	-	(5.823,03)
• Phase III	(78.893,00)	-	-	-	-	(78.893,00)
• Phase IV	62.909,49	-	-	-	-	62.909,49
• Phase V	67.037,12	-	-	-	-	67.037,12
• Phase VI	76.160,85	-	-	9.771,80	-	85.932,65
• Phase VII	69.903,43	-	-	31.146,31	-	101.049,74
• Phase VIII	224.716,81	-	(461.413,41)	87.471,29	-	(149.225,31)
• Phase IX	-	-	(1.424.140,20)	1.391.584,58	-	(32.555,62)
• Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions	51.381,75	72.000,00	(247.867,28)	160.087,65	-	35.602,12
• Fonds spécial pour les données - États-Unis	142.401,49	-	-	153.697,53	-	296.099,02
• Fonds des États-Unis pour le renforcement des capacités	249.251,57	-	(77.201,82)	-	-	172.049,75
• Fonds spécial pour les données - République populaire de Chine	93.752,16	-	(3.801,81)	17.600,00	-	107.550,35

• Autres fonds fiduciaires des États-Unis	2.400,63	-	(2.400,63)	-	-	-
• Fonds pour l'évaluation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines	23.773,52	-	(111.349,09)	90.299,74	-	2.724,17
• Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission	20.282,02	-	-	-	-	20.282,02
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les espèces tropicales	-	-	-	-	-	-
• Fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF)	89.389,92	-	-	35.130,86	c) (14.000,00)	110.520,78
• Fonds spécial pour le suivi, contrôle et surveillance (MCSF)	14.000,00	-	-	-	c) (14.000,00)	-
• Fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités 2018/ 2019	-	-	-	140.000,00	-	140.000,00
• Fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités 2020	24.710,00	-	-	-	-	24.710,00
• Fonds de l'Union européenne pour développer le programme T3+ nécessaire au traitement des statistiques du Ghana	23.212,95	-	(26.054,61)	43.558,07	-	40.716,41
• Fonds de la Tunisie aux fins de la participation aux réunions de la Commission	283.988,03	-	(142.242,34)	-	c) (141.745,69)	-
• Fonds de recherche stratégique - 2018	-	150.000,00	(444.602,79)	591.594,83	-	296.992,04
• Fonds de recherche stratégique - 2019	64.564,91	-	-	-	d) (64.564,91)	-
• Fonds système eBCD	-	-	(90.797,72)	112.925,00	-	22.127,28
• Fonds Système de gestion en ligne intégré	-	-	-	-	-	-
	3.825.306,13	283.710,00	(6.092.874,54)	6.978.749,22	(676.381,93)	4.318.508,88

Les changements survenus dans ces fonds au cours de l'exercice 2018 ont été les suivants :

Euros						
	Solde au 31/12/2017	Apport imputé sur le budget de dépenses de la Commission	Dépenses engagées	Apports spéciaux	a) Aux versements anticipés b) Remboursement c) Transfert à d'autres Fonds d) A ICCAT	Solde au 31/12/2018
• Programme ICCAT de recherche intensive sur les istiophoridés	94.040,16	-	-	-	c) (94.040,16)	-
• Fonds de cessation de service	169.392,75	60.500,00	(80.254,74)	-	-	149.638,01
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT 2017/2018	484.550,57	-	(239.419,65)	-	a) (245.130,92)	-
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT 2018/2019	-	-	(78.226,52)	560.284,62	-	482.058,10

• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée	1.664.065,59	-	(2.318.040,97)	2.483.455,64	a) (111.937,66) b) (69.148,01)	1.648.394,59
• Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique :						
• Phase I	46.094,81	-	-	-	-	46.094,81
• Phase II	(5.823,03)	-	-	-	-	(5.823,03)
• Phase III	(78.893,00)	-	-	-	-	(78.893,00)
• Phase IV	62.909,49	-	-	-	-	62.909,49
• Phase V	67.037,12	-	-	-	-	67.037,12
• Phase VI	71.678,72	-	-	4.482,13	-	76.160,85
• Phase VII	222.147,92	-	(417.084,80)	264.840,31	-	69.903,43
• Phase VIII	-	-	(1.205.447,61)	1.430.164,42	-	224.716,81
• Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions	143.657,90	50.000,00	(314.580,50)	172.304,35	-	51.381,75
• Fonds spécial pour les données - États-Unis	149.416,26	-	(65.607,33)	58.592,56	-	142.401,49
• Fonds des États-Unis pour le renforcement des capacités	259.452,22	-	(10.200,65)	-	-	249.251,57
• Fonds spécial pour les données - République populaire de Chine	78.529,10	-	-	17.280,00	c) (2.056,94)	93.752,16
• Autres fonds fiduciaires des États-Unis :						
• Fonds des États-Unis pour la logistique	56.567,58	-	(56.567,58)	-	-	-
• Fonds pour l'évaluation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines	2.400,63	-	-	-	-	2.400,63
• Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission	(67.550,86)	-	(111.777,09)	203.101,47	-	23.773,52
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les espèces tropicales	20.282,02	-	-	-	-	20.282,02
• Fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF)	65.898,33	-	(9.842,84)	-	c) (56.055,49)	-
• Fonds de la CITES	(29.674,99)	-	-	29.674,99	-	-
Fonds spécial pour le suivi, contrôle et surveillance (MCSF)	43.014,44	-	(29.429,60)	75.805,08	-	89.389,92
• Fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités 2017/2018	59.500,00	-	(71.162,01)	11.662,01	-	-
• Fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités 2018/ 2019	-	-	-	112.000,00	c) (84.000,00) c) (14.000,00)	14.000,00
• Fonds de l'Union européenne pour développer le programme T3+ nécessaire au traitement des statistiques du Ghana	24.710,00	-	-	-	-	24.710,00
• Fonds de la Tunisie aux fins de la participation aux réunions de la Commission	12.727,94	-	(29.792,08)	40.277,09	-	23.212,95
• Fonds de l'Union européenne - Evolution de l'eBCD	-	-	-	70.000,00	c) (70.000,00)	-
• Fonds de recherche stratégique	-	50.000,00	(368.523,05)	602.511,08	-	283.988,03
• Fonds système eBCD	-	199.088,00	(204.523,09)	70.000,00	-	64.564,91
	3.616.131,67	359.588,00	(5.610.480,10)	6.206.435,75	(746.369,18)	3.825.306,13

Il est présenté ci-dessous un bref résumé des fonds, ainsi que quelques faits dignes de mention au cours de 2019.

Le programme de recherche stratégique a été créé dans l'objectif d'intégrer toutes les activités scientifiques, les programmes de recherche et les exigences du SCRS dans le même programme, à l'exception du programme de recherche de l'ICCAT sur le thon rouge pour l'ensemble de l'Atlantique (GBYP) et le programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP). Pour cette raison, les activités du programme de recherche intensive sur les istiophoridés de l'ICCAT sont maintenant incluses dans le nouveau programme et son solde disponible a été transféré au programme de recherche stratégique.

Le fonds de cessation de service a été affecté au budget de dépenses de l'exercice (*chapitre 10 de l'état financier 3, Dépenses budgétaires et extrabudgétaires*).

Le projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP) est l'un des projets cités dans les notes 4.d et 4.h, qui a été géré indépendamment des programmes de la Commission. En 2005, il a donc cessé d'être enregistré comme fonds fiduciaire et la comptabilité des fonds reçus a figuré sur les registres comptables de la Commission jusqu'à la préparation d'une comptabilité indépendante pour le projet. Eu égard à ce dernier, la délégation du Japon a présenté à la réunion de la Commission de 2004 un projet visant à améliorer les données, d'une durée de cinq ans et d'un budget de 1.500.000 dollars, versés par ce pays, qui a été clôturé le 30 novembre 2009. Faisant suite à ce Projet, un nouveau Projet d'amélioration des données et de la gestion ICCAT/Japon a été lancé le 1er décembre 2009, lequel est également financé par le Japon et géré de la même manière que le projet précédent. À la suite de celui-ci, le 1er décembre 2014, un nouveau projet a été créé pour une durée de cinq ans, intitulé « Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP) » et depuis décembre 2019, il est appelé « Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (phase 2) (JCAP-2) ».

En avril 2007, un contrat a été signé avec le consortium MRAG/CapFish pour mettre en œuvre le Programme régional d'observateurs de l'ICCAT, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement*. Ce programme a été financé par les contributions volontaires du Belize, de la République Populaire de Chine, de la Corée, de la Côte d'Ivoire, du Japon, de Saint Vincent et les Grenadines, du Sénégal et du Taipei chinois. Le reliquat du programme pour la période 2017/2018 (245.130,92 euros) a été distribué proportionnellement aux huit participants, ce qui est reflété dans les comptes de versements anticipés qui seront appliqués comme paiement partiel des contributions suivantes au programme. En avril 2019, le contrat a été prolongé d'une année. À la clôture de l'exercice 2019, le solde présente la situation suivante :

	<i>Euros</i>
Revenus au titre de contributions volontaires	499.543,19
Revenus	499.543,19
Contrat avec l'agence d'observateurs:	
- Formation	6.865,00
- Déploiement d'observateurs	32.991,03
- Gestion et activités de soutien	20.848,64
Voyages	1.426,06
Frais du Secrétariat	48,75
Dépenses	62.179,48
Solde	437.363,71

En vue de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT pour amender la Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 08-05], le Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée, s'appliquant aux fermes de thon rouge, a commencé à être mis en place en 2009. A partir de 2010, il a commencé à être mis en œuvre

pour les navires et en 2013 il s'est étendu également aux madragues. Le Secrétariat a signé un nouveau contrat avec le consortium MRAG/COFREPECHE, d'avril 2018 à avril 2019, afin de réaliser le recrutement et le déploiement des observateurs. Le financement dudit programme est assumé par les opérateurs des fermes, des navires et des madragues. Le solde du programme à la clôture de l'exercice 2019 se présente comme suit :

a) Fermes de thon rouge	Euros
Revenus au titre de contributions volontaires	1.510.972,28
Revenus	1.510.972,28

Contrat avec l'agence d'observateurs :	
1. Formation et équipement	22.156,20
2. Mobilisation et frais y afférents	117.087,51
3. Déploiement d'observateurs	792.341,90
Coût du Secrétariat :	241,00
Dépenses	931.826,61

Solde	579.145,67
--------------	-------------------

b) Navires	Euros
Revenus au titre de contributions volontaires	3.471.966,95
Revenus	3.471.966,95

Contrat avec l'agence d'observateurs:	
1. Formation et équipement	317.666,25
2. Mobilisation et frais y afférents	380.108,82
3. Déploiement d'observateurs	1.057.226,65
Frais du Secrétariat	44.401,65
Dépenses	1.799.403,37

Solde	1.672.563,58
--------------	---------------------

c) Madragues	Euros
Revenus au titre de contributions volontaires	113.380,04
Revenus	113.380,04

Contrat avec l'agence d'observateurs:	
1. Formation et équipement	31.779,00
2. Mobilisation et frais y afférents	4.781,50
3. Déploiement d'observateurs	10.932,90
Dépenses	47.493,40

Solde	65.886,64
--------------	------------------

d) Fonds du Programme	Euros
Solde (avril 2019)	2.070,69
Revenu	10.572,12
Dépenses financières	116,10
Ajustements au titre de la distribution de la dépense	3,57
Dépenses	119,67
Solde	12.523,14
Solde a) + b) + c) + d)	2.330.119,03

En 2009, un programme coordonné de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique d'une durée prévue de cinq ans a été créé, puis prolongé. Plusieurs Parties ont versé des contributions volontaires au titre de la phase IX du programme, dont les activités ont commencé le 1^{er} janvier 2019. Le solde est présenté ci-après :

	Euros
Solde phase I	46.094,81
Solde phase II	(5.823,03)
Solde phase III	(78.893,00)
Solde phase IV	62.909,49
Solde phase V	67.037,12
Solde phase VI	85.932,65
Solde phase VII	101.049,74
Solde phase VIII	(149.225,31)
Revenus au titre de contributions volontaires	1.391.584,58
Revenus phase IX	1.391.584,58
Personnel de l'ICCAT/Personnel engagé par le GBYP	168.495,46
Équipement	560,75
Experts externes (chargés de la coordination)	15.006,00
Mise en œuvre d'autres contrats (récupération de données, prospections aériennes, marquage, études biologiques, etc.)	1.131.987,07
Autres dépenses (voyages, consommables, cours de formation, etc.)	108.090,92
Dépenses phase IX	(1.424.140,20)
Solde phases I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII et IX	96.526,85

En juillet 2019, le Secrétariat a reçu un nouvel apport de 17.600,00 euros de la République populaire de Chine pour le Fonds spécial pour les données - Chine.

En 2014, la Commission a approuvé à sa réunion annuelle la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* [Rec. 14-14]. L'apport imputé sur le budget de dépenses de la Commission (chapitre 13.b de l'état financier 3, Dépenses budgétaires et extrabudgétaires) pour 2019 s'est élevé à 72.000,00 euros. En outre, une contribution volontaire a été reçue du Canada à hauteur de 75.000,00 euros, une contribution volontaire a été reçue des États-Unis à hauteur de 57.087,65 euros, ainsi qu'un co-financement de l'Union européenne à cet égard par le biais du fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités, d'un montant de 28.000,00 euros.

À sa réunion de 2003, la Commission a approuvé la résolution relative à l'amélioration de la collecte des données et à l'assurance de la qualité, qui a donné lieu au programme « Fonds spécial pour les données - États-Unis », lequel a été financé par des contributions volontaires des États-Unis. En 2019, une contribution volontaire a été reçue à hauteur de 153.697,53 euros.

En 2008, les États-Unis ont fait savoir au Secrétariat qu'ils allaient réaliser diverses contributions volontaires dans l'objectif de créer un fonds spécifique pour financer les activités destinées à renforcer les capacités de collecte et de gestion des données des Parties contractantes qui disposaient d'une capacité plus faible.

Le fonds pour l'interdiction des filets maillants dérivants a été créé en 2006 pour contribuer à l'application de la *Recommandation de l'ICCAT sur l'espadon de la Méditerranée* [Rec. 03-04]. Comme toutes les CPC ont mis en œuvre la recommandation suscitée, les États-Unis, seul contributeur du fonds, ont décidé que le solde serait utilisé pour appuyer l'évaluation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines conformément à la *Recommandation de l'ICCAT sur les prises accessoires de tortues marines dans les pêcheries de l'ICCAT* [Rec. 10-09]. En 2018, le solde de 2.400,63 euros a été utilisé pour financer une partie du voyage d'un scientifique brésilien à la réunion intersessions du Sous-comité des écosystèmes.

En 2013, le Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé. En 2019, la contribution volontaire du Maroc à ce Fonds s'est élevée à 90.299,74 euros.

Dans le but de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour le thon obèse et l'albacore* (Rec. 11-01), le Secrétariat a signé en 2013 un contrat avec COFREPECHE afin de mettre en œuvre le Programme régional d'observateurs d'espèces tropicales. En 2014, la Commission a approuvé la *Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux* [Rec. 14-01] qui remplace la [Rec. 11-01], laquelle ne prévoit pas le recours à des observateurs régionaux ; en conséquence, après la répartition des frais relatifs au programme, il a été procédé en 2015 à la liquidation du solde entre ses participants. Au 31 décembre 2019, il se dégage encore un reliquat de 20.282,02 euros en attente de remboursement.

À sa réunion de 2013, la Commission a approuvé la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT* (Rec. 13-19). En raison de la faible activité réalisée dans le cadre de ce fonds, en 2017, la Commission a décidé de maintenir ce fonds actif pour des activités futures, mais sans solde.

En juin 2015, le Secrétariat de l'ICCAT a signé un contrat avec l'Union européenne aux fins de la mise en œuvre du Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP). Le contrat a une durée de cinq ans, avec possibilité d'extension de 18 mois pour l'analyse des données et il dispose d'un budget de 15.000.000,00 euros ; sur ce montant, l'Union européenne financera un maximum de 13.480.000,00 euros (90%). Les 10% restants devront être assumés par l'ICCAT ou par les CPC de l'ICCAT. La gestion du programme s'effectue avec une comptabilité séparée, conformément aux critères établis par la réglementation du contrat et apparaît aux Notes 4.d et 4.h. Cependant, la gestion de certaines dépenses et revenus du projet est réalisée par l'ICCAT comme entité administrative ; c'est la raison pour laquelle ces concepts apparaissent dans les comptes de l'ICCAT et sont annulés lorsqu'ils sont remboursés à l'ICCAT.

En 2019, le Secrétariat a reçu une contribution volontaire des États-Unis (35.130,86 euros) afin de contribuer aux activités menées dans le cadre de la *Recommandation de l'ICCAT afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la Recommandation 12-07 de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port* (Rec. 14-08). De plus, en 2019, les fonds de 2018 de l'Union européenne (14.000,00 euros) ont été transférés, par le biais de son Fonds de renforcement des capacités, au Fonds de participation aux réunions.

En octobre 2018, un contrat a été signé avec l'Union européenne, pour une durée d'un an, en vue de poursuivre l'amélioration des capacités des pays en développement, ce qui englobe les activités énoncées dans la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* [Rec. 14-14]. Une contribution volontaire de 112.000,00 euros a été reçue à cet égard. Ce fonds est cofinancé avec le fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (MPF) ; de ce fait, afin de pouvoir regrouper la totalité des voyages financés, le montant destiné au fonds MPF a été transféré. En

décembre 2019, un nouveau contrat a été signé avec l'Union européenne pour le même concept pour lequel une contribution volontaire de 140.000,00 euros a été reçue.

Au mois d'avril 2017, un contrat a été signé avec l'Union européenne en vue de développer un projet entre les scientifiques ghanéens et l'IRD dans le but d'achever le développement du programme T3+ nécessaire au traitement global des statistiques du Ghana. La contribution volontaire qui a été reçue s'élève à 24.710,00 euros.

En mars 2017, le Fonds de la Tunisie aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé, dans le but de renforcer la participation de la délégation tunisienne aux réunions de la Commission. En 2019, plusieurs contributions ont été reçues de la Tunisie, lesquelles s'élèvent au total à 43.558,07 euros.

Le programme de recherche stratégique a été créé dans le but de regrouper et d'inclure toutes les activités scientifiques de l'ICCAT dans le budget ordinaire de la Commission et de le faire progressivement, en quatre ans, avec cette nouvelle rubrique budgétaire. L'apport imputé sur le budget de dépenses de la Commission (chapitre 11.a de l'état financier 3, Dépenses budgétaires et extrabudgétaires) s'est élevé à 150.000,00 euros. Pour compléter le financement des activités scientifiques menées dans le cadre de ce nouveau programme de recherche stratégique, qui étaient dépourvues de ligne budgétaire, un contrat a été signé avec l'Union européenne pour un montant de 638.050,00 euros, dont 446.635,00 euros ont été reçus.

Le fonds du système électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD) a été créé pour incorporer tous les revenus et dépenses y afférents dans un fonds fiduciaire. Pour 2019, la Commission a approuvé la modification de l'article 4 du règlement financier et l'ajout d'un nouveau texte stipulant le financement du système de documentation électronique des captures de thon rouge, par le biais d'allocations budgétaires supplémentaires des membres de la Commission qui capturent et/ou qui commercialisent le thon rouge de l'Atlantique. Pour cette raison, le solde de 2018 a été transféré et intégré comme solde à l'ouverture de l'exercice du fonds de roulement de l'eBCD (état financier 6).

Ce fonds a été créé en 2019 pour couvrir les dépenses de la première phase du Système de gestion en ligne intégré (IOMS), lancé en mai 2019 à la suite du recrutement de deux développeurs de logiciels. Ce fonds a été alimenté par des contributions volontaires des États-Unis (65.925,00 euros), du Canada (25.000,00 euros) et par un contrat signé avec la FAO (75.000,00 euros) dont 22.000 euros ont été reçus à ce jour.

g) Dettes

Les dettes correspondent aux fournisseurs et créanciers pour achats ou prestations de services, et aux dettes contractées auprès de l'Administration publique, qui sont regroupées dans le groupe de créanciers dans le bilan, figurant dans le montant en instance de paiement à la clôture de l'exercice. Elles sont distribuées en dépenses budgétaires, extrabudgétaires et fonds fiduciaires.

	31/12/2019 Euros	31/12/2018 Euros
Dettes pour dépenses budgétaires		
Chapitre 1	47.406,99	45.925,35
Chapitre 2	1.223,00	1.468,42
Chapitre 3	7.790,24	5.458,81
Chapitre 4	858,03	804,48
Chapitre 5	-	247,87
Chapitre 6	675,12	15.960,63
Chapitre 7	575,00	795,80
Chapitre 8	22.422,25	23.389,10
Chapitre 12	-	-
Chapitre 13	204,13	-
Dettes pour dépenses budgétaires	81.154,76	94.050,46
Dettes pour dépenses extrabudgétaires		
Recommandations du SCRS approuvées	-	-
Frais de réunions de l'ICCAT	22.451,95	17.882,48
Autres dépenses	-	6.868,00
Dettes pour dépenses extrabudgétaires	22.451,95	24.750,48
Dettes pour dépenses de fonds fiduciaires :		
Système de gestion en ligne intégré (IOMS)	1.100,82	-
Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique	72.745,80	57.245,32
Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atl. Est et de la Méditerranée	190.573,79	223.244,51
Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (MPF)	7.419,19	17.928,39
Fond spécial pour le suivi, contrôle et surveillance (MCSF)		169,50
Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission	(1.077,63)	(1.529,67)
Fonds de la Tunisie aux fins de la participation aux réunions de la Commission	686,30	-
Programme stratégique pour la recherche	39.260,29	22.877,42
Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer		21.049,49
Fonds du système électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD)		29.608,23
Dettes pour dépenses de fonds fiduciaires	310.708,56	370.593,19
Total dettes	414.315,27	489.394,13

h) Autres fonds, projets ou programmes

Au 31 décembre 2019, cette rubrique inclut uniquement le solde bancaire du projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (phase 2) qui s'élève à 153.026,88 euros (151.880,25 euros au 31 décembre 2018) et du programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique qui s'élève à 533.505,56 euros (2.321.508,95 euros au 31 décembre 2018). La comptabilité et l'audit de ces deux programmes se font de manière indépendante.

5. Revenus

a) Revenus budgétaires

Ce chapitre inclut les contributions reçues des Parties contractantes, et appliquées, correspondant au budget de l'exercice 2019 (voir note 4.c).

La contribution de chaque Partie contractante est déterminée conformément à l'Article X de la Convention de la Commission et à l'Article 4 du Règlement financier.

b) Autres revenus :

La rubrique « Revenus réunions de la Commission » comprend les contributions de l'Union européenne destinées à financer les dépenses de la réunion de la Commission de 2018 et 2019 ; de la réunion intersessions de la Sous-Commission 1 de 2018, 2019 et 2020 ; et de la réunion du Groupe de travail conjoint sur les prises accessoires des ORGP thonières et de la FAO pour financer la réunion du Groupe de travail conjoint sur les prises accessoires des ORGP thonières.

Durant l'exercice 2019, la Commission a reçu une contribution volontaire du Taipei chinois de 100.000,00 euros, dans le but d'aider et de contribuer aux tâches du Secrétariat. Ces revenus extrabudgétaires sont inclus dans l'état financier 4.

Les revenus financiers perçus en 2019 se sont élevés à 1.384,45 euros (ceux perçus en 2018 étaient de 2.367,65 euros).

6. Dépenses

a) Frais de personnel

Les critères de rémunération du personnel se basent sur les Statuts et Règlement du Personnel, approuvés à la Deuxième Réunion ordinaire de la Commission (Madrid, décembre 1971) et actualisés à des réunions postérieures, et ils se fondent sur le Règlement du Personnel des Nations Unies.

Les frais de personnel sont enregistrés aux chapitres 1 et 8.a de l'état financier 3, « Dépenses budgétaires et extrabudgétaires ». Leur ventilation est la suivante :

	31/12/2019 Euros	31/12/2018 Euros
Rémunérations et salaires	1.721.260,18	1.740.893,39
Heures supplémentaires	2.123,66	86,14
Contribution au plan de retraites Van Breda/CIGNA	532.752,67	429.278,18
Sécurité Sociale	184.397,13	175.520,35
Impôt sur le revenu des personnes physiques	169.630,97	170.825,82
Autres	32.304,96	74.813,32
	2.642.470,20	2.591.417,20

Le nombre de personnes employées par la Commission dans chacun des départements établis pour son fonctionnement au 31 décembre 2019 et 2018 était le suivant :

	31/12/2019 Nombre de personnes	31/12/2018 Nombre de personnes
Secrétaire exécutif	1	1
Secrétaire exécutif adjoint	1	1
Département de traduction et de publications	6	6
Département d'application	5	4
Département de la recherche, des statistiques et de l'informatique	8	9
Département de finances et administration	8	8
	29	29

Au 31 décembre 2019, la distribution du personnel, par catégorie, était la suivante :

Catégorie des fonctionnaires	Personnel administratif	Coordination de la recherche	Total
Professionnels ou supérieurs	10	7	17
Services généraux	1	0	1
Inclus dans le système général de Sécurité sociale espagnol	9	2	11
	20	9	29

Parmi ces fonctionnaires, dix-huit sont affiliés au Plan de retraites Van Breda/CIGNA et onze le sont au Régime général de la Sécurité sociale espagnole.

Au 31 décembre 2018, la distribution du personnel, par catégorie, était la suivante :

Catégorie des fonctionnaires	Personnel administratif	Coordination de la recherche	Total
Professionnels ou supérieurs	9	7	16
Services généraux	1	1	2
Inclus dans le système général de Sécurité sociale espagnol	9	2	11
	19	10	29

b) Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement, inclus au chapitre 6 de l'état financier 3, sont détaillés ci-dessous :

	31/12/2019 Euros	31/12/2018 Euros
Matériel de bureau	24.559,61	33.031,60
Frais de courrier	8.310,58	10.631,99
Service de téléphone	15.946,85	24.085,46
Service de fax	894,93	894,93
Assurances	1.836,18	2.018,68
Entretien des bureaux	11.104,13	4.915,02
Nettoyage des bureaux	26.806,53	26.132,15
Frais bancaires	1.696,19	1.986,67
Audit	15.635,47	11.623,26
Frais de représentation	4.849,67	14.335,37
Autres frais (garages, extincteurs, etc.)	10.364,03	10.665,29
	122.004,17	140.320,42

c) Contingences

En 2019 aucune dépense ne s'est produite au titre de contingences (lors de l'exercice 2018 aucune dépense ne s'est produite au titre de contingences).

d) Voyages des Présidents de l'ICCAT

Les frais de voyages des Présidents inclus dans le chapitre 13.a de l'état financier 3 s'élèvent à 42.969,46 euros (en 2018, ils s'élevaient à 49.103,70 euros).

7. Situation fiscale

Conformément à l'Article 13 de la Convention de Siège conclue entre l'État espagnol et la Commission, du 29 mars 1971 (voir Note 1), les biens et revenus obtenus et rattachés directement à la réalisation des finalités propres de la Commission sont exonérés de l'imposition directe de l'État et des Administrations locales.

Par ailleurs, conformément à l'Article 10, alinéa 3 du Décret royal 3485/2000 du 29 décembre portant sur le remboursement, dans le cadre des relations diplomatiques et des Organismes internationaux reconnus, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en Espagne, la Commission demande le remboursement de la TVA incluse dans les dépenses encourues dans le cadre de ses activités, au travers des Ministères des Affaires extérieures et des Finances d'Espagne. Le montant remboursé en 2019 s'est élevé à 37.954,14 euros (36.780,74 euros en 2018), dont 16.055,99 euros ont été comptabilisés comme revenus extrabudgétaires (voir état financier 4) (18.118,09 euros en 2018), 4.465,86 euros ont été comptabilisés comme moindre frais de l'exercice, inclus dans les différents chapitres du budget (état financier 3) (2.531,95 euros en 2018), 502,68 euros ont été versés au Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (1.094,13 euros en 2018), 16.929,61 euros au Programme de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (14.676,14 euros en 2018).

8. Autre information

Les membres du Conseil tout comme les Présidents des Sous-commissions et des Comités n'ont reçu aucune rémunération au titre de salaire, et aucune obligation en matière de retraites ou d'assurances vie n'a été contractée pour le compte de ces mandataires. Seuls le Président de la Commission et le Président du Comité permanent pour la recherche et les statistiques ont reçu un financement pour couvrir leurs frais de voyages à des fins d'assistance à des réunions en représentation de l'ICCAT (cf. Note 6.d).

Les honoraires acquittés au titre de l'audit des états budgétaires de l'exercice 2019 se sont élevés à

12.903,00 euros (12.700,00 euros en 2018). Aucun service n'a été fourni par les commissaires aux comptes autre que la vérification des comptes.

9. Évènements ultérieurs

L'apparition du coronavirus COVID-19 en Chine en décembre 2019 et sa récente expansion mondiale à un grand nombre de pays ont conduit à la classification de l'épidémie virale comme pandémie par l'Organisation mondiale de la santé depuis le 11 mars.

Compte tenu de la complexité des marchés du fait de leur mondialisation et de l'absence, pour le moment, de traitement médical efficace contre le virus, les conséquences pour la Commission sont incertaines, bien que nous pensions qu'elles sont réduites, et vont dépendre largement de l'évolution et de l'extension de la pandémie dans les prochains mois, ainsi que de la capacité de réaction et d'adaptation de tous les agents économiques touchés.

L'ICCAT considère que ces événements n'impliquent pas un ajustement des états financiers correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2019, bien qu'ils puissent avoir un impact significatif sur ses résultats et ses flux de trésorerie futurs.

Pour toutes ces raisons, il est prématuré, à la date d'établissement des présents états financiers, de procéder à une évaluation détaillée ou à une quantification des impacts éventuels que le COVID-19 aura sur l'ICCAT, en raison de l'incertitude quant à ses conséquences, à court, moyen et long terme.

Toutefois, le Secrétariat de l'ICCAT a procédé à une évaluation préliminaire de la situation actuelle sur la base des meilleures informations disponibles. En raison des considérations susmentionnées, ces informations peuvent être incomplètes. Les résultats de cette évaluation font ressortir les aspects suivants :

- *Risque de liquidité* : il est prévisible que la situation générale des marchés puisse conduire à une augmentation générale des tensions sur les liquidités dans l'économie, ainsi qu'à une contraction du marché du crédit. À cet égard, la Commission dispose de liquidités suffisantes pour lui permettre de faire face à ces tensions. En outre, il est prévu de ne recourir à aucun mécanisme de financement.
- *Risque opérationnel* : parmi les mesures prises suite à la pandémie, le personnel du Secrétariat télétravaille depuis le 16 mars 2020. Les réunions de la Commission ont également été reprogrammées et se tiennent en ligne, et il est envisagé de prolonger la durée des contrats scientifiques, compte tenu de l'interruption des activités de laboratoire et des prélèvements d'échantillons.
- *Risque de modification de certaines valeurs financières* : il ne devrait pas y avoir de diminution significative des montants des rubriques pertinentes pour la Commission dans les prochains états financiers, telles que les recettes provenant des contributions budgétaires des Parties contractantes, bien qu'il ne soit pas possible pour l'instant de quantifier exactement son impact, du fait que l'incidence de la crise du COVID-19 est encore inconnue. Si l'on analyse les contributions reçues en 2020 à ce jour, le pourcentage reçu (plus de 60%) est similaire à celui des exercices antérieurs.
- *Risque de continuité* : compte tenu de tous les facteurs mentionnés ci-dessus, le Secrétaire exécutif considère que la conclusion énoncée dans la note 2.e sur l'application du principe de continuité des activités reste valable.

Enfin, il convient de noter que le Secrétaire exécutif suit en permanence l'évolution de la situation afin de faire face avec succès aux éventuels impacts, financiers et non financiers, qui pourraient survenir.

En mai 2020, le Secrétariat a reçu l'arrêt dans le cadre du litige engagé par une fonctionnaire contre cette Commission, notifiant la compétence juridictionnelle des cours et tribunaux espagnols devant l'ICCAT. Après en avoir informé la Commission, celle-ci a décidé de continuer à recourir aux instances supérieures pour maintenir l'immunité juridictionnelle de l'ICCAT.
